

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2016

24 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille seize, le mardi 22 mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme BÂCHEL, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, Mme LEHAIR, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, M. ALBRECH.

ETAIENT ABSENTS - excusés : Mme LEE (procuration à M. LISSMANN), Mme LAURENT (procuration à M. IGEL), Mme BREISTROFF (procuration à M. MAESTRI), M. HOUILLON (procuration à Mme VUILLEMIN), M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN – M. KUHN – Mme WASILEWSKI

Date d'envoi de la convocation : 15 mars 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Belgique.

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

M. HORY : Ce soir, il n'y aura pas d'adoption de compte rendu du 14 mars. Il sera transmis à la prochaine séance, avec le compte rendu de cette séance, les délais entre les deux réunions étant courts.

1 - AFFAIRES FINANCIERES – BUDGET PRIMITIF 2016

1.1 - Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2015 et prévision d'affectation au budget primitif 2016

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'article L.2311-5 du CGCT ainsi que l'instruction comptable M14 permettent, en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement). Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Les résultats estimés de l'exercice 2015 sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	415 683,13 €
- Résultat année 2015 (excédent) :	405 258,68 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2015 :	820 941,81 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (déficit) :	-373 313,40 €
- Résultat année 2015 (excédent) :	802 633,01 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2015 (excédent) :	429 319,61 €

Les restes à réaliser d'un montant de 601 790,26 € en dépenses et de 232 628,00 € en recettes, font apparaître un déficit de 369 162,26 €

La section d'investissement présente un excédent de financement qui s'élève donc à 60 157,35 €

DEBATS :

M. SURGA : Nous n'avons pas d'informations suffisantes par rapport à ces opérations que vous évoquez. De plus, lorsqu'on regarde les documents du budget qui viennent après, cette nécessité de vote que vous avez à faire avant de passer au budget, c'est un peu délicat de présenter donc des chiffres juste avant le budget. Les informations donc sont insuffisantes et en regardant donc le budget tel qu'on l'a vu, on n'a pas les informations fiables qui nous permettent de pouvoir statuer sur ce que vous avez fait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour, 5 contre (Mmes LEHAIR, EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER), 1 abstention (M. ALBRECH), **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 et de les affecter de la façon suivante:

- 429 319,61 € en recettes d'investissement, article 001
- 820 941,81 € en recettes de fonctionnement, article 002

1.2 - Fixation des taux des trois taxes
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il est proposé au conseil municipal de voter en 2016 les taux d'imposition suivants :

Contributions	Taux communaux	Taux communaux
	2015	2016
Taxe d'habitation	13,64 %	13,64 %
Foncier bâti	12,67 %	12,67 %
Foncier non bâti	66,79 %	66,79 %

Le produit fiscal attendu, sans les compensations diverses, est estimé à 4 190 538 €.

DEBATS :

M. HORY : Les taux des trois taxes ne bougent pas à MARLY, c'est le cas depuis 2014. Ce que nous avons indiqué dans notre profession de foi. Depuis la dernière élection, nous n'intervenons pas dans la fiscalité de la ville de MARLY.

M. ALBRECH : On connaît le contexte. D'accord, vous le rappelez assez souvent. Je vais vous faire une proposition audacieuse. Pourquoi ne pas baisser les taux ? Oui, effectivement, pourquoi. Ça serait une bonne nouvelle pour les Marliens et surtout que ça compenserait, j'en ai parlé la dernière fois, ça compenserait peut-être la hausse des impôts demandée sur votre deuxième joystick, j'aime bien cette image, deux joysticks, Metz Métropole, Marly. Ça compenserait peut-être donc la hausse des impôts demandée par vous-même en tant que Vice-Président chargé des finances à METZ METROPOLE, qui va intervenir dans l'avenir. Vous m'avez dit, je me rappelle aussi qu'au dernier conseil : oh c'est pas encore fait ! oui, mais enfin, on y arrive. Et donc voilà. Donc c'est une question. J'aurais voulu avoir vos explications peut-être un peu plus développées que la dernière fois et je vous rappellerais aussi que vous aviez dit dans un temps passé vouloir rendre aux Marliens, je vous cite, vouloir rendre aux Marliens les impôts que vos prédécesseurs, les prédécesseurs, les vôtres, vous ont contraint à leur demander. Je vous passerai le document avec cette citation. Et là donc on pourrait dire : chers Marliens (si vous baissez les taux), je vais vous rendre les impôts que moi, en tant que Vice Président chargé des finances à METZ METROPOLE j'ai été contraint de vous demander. Merci.

M. SURGA : Oui, nous allons voter contre également. Tout simplement parce que l'explication vient déjà d'être donnée en partie. Je compléterai en disant que les augmentations d'impôts certes plus récemment il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition, à ne pas confondre avec les recettes d'impôts qui ont augmenté très fortement et on le verra parce qu'on va observer le budget primitif, augmenter très fortement depuis que vous êtes maire. Donc on va voter contre et vous proposez aussi une baisse. Une baisse du taux justement du taux d'imposition et lors la présentation du budget primitif, on va vous expliquer comment on y arrive. On propose une baisse de 1% sur l'ensemble de l'assiette.

M. HORY : J'ai l'impression d'avoir une opposition dans les nuages. A mon sens, vous ne devez très probablement pas lire la presse, ou ne pas connaître la situation des collectivités locales. Je vous rappelle que MONTIGNY a augmenté sa fiscalité l'année dernière, que WOIPPY va le faire cette année, que d'autres l'ont fait, METZ n'a pas augmenté les taux, mais a baissé les abattements. Si toutefois nous avons la possibilité de ne pas augmenter les impôts, ici à MARLY, c'est pour deux raisons. Je vous rappelle que lors du DOB, en cumulé depuis 2012, ce sont 700.000 euros que l'Etat ne nous verse plus. Et ceci dit, quand bien même, nous arrivons à maintenir un service aux Marliens. Je reprends l'exemple de METZ qui baisse ses subventions dans le social, ainsi qu'aux associations sportives, on ne fait pas payer aux associations et aux personnes qui ont des besoins à MARLY le désengagement de l'Etat. C'est parce que nous gérons d'abord au plus serré, et c'est aussi grâce à la politique d'urbanisation de la ville qui fait en sorte que nous avons plus d'habitants donc plus de personnes qui contribuent à notre budget et c'est grâce à ceci que nous compensons la baisse des dotations de l'Etat et le désengagement de l'Etat. Permettez-moi de sourire, nous sommes la seule collectivité locale où une opposition, cette fois-ci unanime dans la démagogie, réclame une baisse des impôts. Parce qu'ailleurs, il y a quand même des oppositions plus responsables qui savent comment fonctionnent les collectivités et comprennent bien les difficultés. Chacun jugera au regard de l'histoire.

C'est quand même particulièrement risible. Je pense qu'on pourra un jour vous mettre sur la programmation du NEC, en catégorie « humoristes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour, 6 contre (Mmes LEHAIR, EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, ALBRECH) **ADOpte** la fixation des taux des contributions directes locales proposées pour 2016 telle que définie ci-dessus.

1.3 - Vote du budget primitif pour l'exercice 2016

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le maire soumet à l'assemblée municipale le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 – charges à caractère général	1 900 000,00	70 – produits des services et ventes diverses	500 000,00
012 – charges de personnel	3 800 000,00	73 – impôts et taxes	5 540 010,00
65 – charges de gestion courante	909 800,00	74 – dotations et participations	1 277 977,00
014 – atténuation de produit	30 000,00	75 – autres produits de gestion courante	5 000,00
66 – charges financières	230 000,00	013 – atténuation de charges	50 000,00
67 – charges exceptionnelles	10 000,00	76 – produits financiers	150,00
022 – dépenses imprévues	24 000,00	77 – produits exceptionnels	10 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	6 903 800,00	RECETTES DE L'EXERCICE	7 383 137,00
002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	820 941,81
TOTAL	6 903 000,00	TOTAL	8 204 078,81
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – virement à la section d'investissement	1 020 278,81		
042 – Transferts entre sections	300 000,00	042 – Transferts entre sections	20 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	1 320 278,81	TOTAL Recettes d'ordre	20 000,00
TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 224 078,81	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 224 078,81

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
SECTION D'INVESTISSEMENT			

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			

16 Remboursement d'emprunts	760 000,00	10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	270 000,00
Dépenses d'équipement total c/ 20 21 et 23	951 436,16	13 – subventions	115 000,00
Restes à réaliser	601 790,26	Restes à réaliser	232 628,00
020 – Dépenses imprévues	35 000,00	16 – dettes et emprunts	1 000,00
27 – Autres immobilisations financières		20 – Immobilisations incorporelles	
		024 – Produits de cessions	
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 348 226,42	RECETTES DE L'EXERCICE	618 628,00

OPERATIONS D'ORDRE			
040 – transfert entre sections	20 000,00	021 – virement de la section de fonctionnement	1 020 278,81
041 – transfert à l'intérieur de la section		040 – transfert entre sections 041 – transfert à l'intérieur de la section	300 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	20 000,00	TOTAL Recettes d'ordre	1 320 278,81

TOTAL Dépenses de l'exercice	2 368 226,42	TOTAL Recettes de l'exercice	1 938 906,81
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	429 319,61

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 368 226,42	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 368 226,42
--	---------------------	--	---------------------

LE RAPPORT DE PRESENTATION EST JOINT EN ANNEXE.

DEBATS :

M. ALBRECH : Oui Monsieur le Maire. Je ne suis pas sûr que les familles apprécient vos réflexions précédentes sur le fait que quand on propose une baisse des impôts, les familles qui ont d'autres choses à payer pour vivre que les impôts, bien que je ne dis pas que les impôts ne sont pas utiles, mais je ne suis pas sûr que vos réflexions sur les clowneries avancées par l'opposition soient appréciées par l'ensemble des familles marliennes qui ont du mal, certaines, à payer leurs impôts. Ceci étant dit, je reviens, enfin on y est dans le budget, il y a, je ne vais pas détailler, il y a un monsieur la dernière fois qui m'a dit que j'étais des fois un peu trop long, trop dans le détail...

M. HORY : Si vous pouviez respecter le règlement intérieur, mais vous savez, je suis un grand démocrate, je laisse parler longtemps au grand dam de certains de mes amis et même des collaborateurs municipaux, notamment ceux qui retranscrivent le procès-verbal. C'est ainsi. Continuez, de toute façon, je ne changerai pas, je laisserai toujours la parole à l'opposition, même si elle va dans un mauvais sens, même si elle raconte n'importe quoi.

M. ALBRECH : Mais je ne crois pas raconter n'importe. Je vais vous commenter le budget donc je suis en train de développer doucement. Si à chaque fin de... au bout de trois quatre phrases vous m'interrompez, on va effectivement passer beaucoup de temps à jouer au ping-pong. Donc, mais c'est comme ça, quand on donne un coup Monsieur le Maire, il faut pas s'étonner d'en prendre un derrière. Ça s'appelle le principe de la boxe, en tout cas dans un conseil municipal. Donc, je reviens. Je ne détaillerai pas chaque point, chaque détail. Bon, moi je suis content quand on fait une cantine, quand on fait columbarium, quand... ça c'est les frais communs, inhérents à la gestion d'une commune. Mais, il m'a l'air un point important, qui est les dépenses s'agissant des frais de prêts que la commune a. Il y a un ping-pong récurrent entre deux banquiers, qui est M. SURGA et vous, de manquer de formation, au sujet des intérêts. La renégociation des intérêts, enfin des prêts etc... les prêts qu'on paie. Donc ça, ça m'a l'air essentiel et je pense, je vais faire, je vais vous montrer ma bonne volonté en vous faisant une proposition à vous deux. Plutôt que de s'envoyer... parce que finalement on n'a jamais de réponse là-dessus ! Vous nous avez commis la dernière fois un document. J'ai lu. Bon, je connaissais. Etc. Oui. On peut, M. SURGA et ses arguments, etc... Mais est-ce qu'on pourrait pas un jour ou l'autre carrément faire la démarche donc, je fais une sorte d'appel, de faire la démarche de se rapprocher d'organismes bancaires pour la renégociation des prêts et puis ça ne coûte rien, ne serait-ce un peu de temps de travail et voir vraiment où est-ce que ça en est. Est-ce que c'est possible ? Est-ce que ça coûterait vraiment, parce que finalement on n'a jamais aucune réponse et ça me paraît, vue la quantité d'argent que nous dépensons en intérêts, c'est peut-être... alors j'ai reçu vos arguments, je ne vais pas les rappeler. Je crois qu'on a tout intérêt à se serrer tous les coudes, opposition comme majorité et à faire la démarche, comme ça, on saura qui a tort, qui a raison. Parce que dire : « ah vous avez tort, ah mais moi je vois ci, je vois ça comme ça, moi... ». Mais finalement on a aucun élément pour juger. Donc, il est essentiel de faire la démarche, d'avoir la réponse des organismes concernés et on jugera sur pièce.

M. HORY : Nous avons la réponse des organismes concernés.

M. ALBRECH : D'autant plus, si vous avez raison, vous avez tout à gagner dans cette affaire. Moi, je me rangerai, je le dis officiellement, je me rangerai du côté voilà du pragmatisme, c'est-à-dire de votre côté si vous avez raison, de votre côté Monsieur SURGA s'il s'avère que ces demandes récurrentes, parce que ce sujet-là, il revient tous les ... enfin dès qu'on parle d'argent, quoi. Tous les deux trois conseils, vous êtes d'accord avec moi Monsieur le Maire ? Voilà.

M. HORY : Il faut bien intervenir et dire quelque chose. Parce que quand il n'y a pas de hausse d'impôts et quand tout va bien à MARLY, c'est difficile, je le conçois, d'être dans l'opposition, ça, c'est certain !

M. ALBRECH : J'en prends acte. Moi, il n'y a aucun problème, s'il s'avère... moi je ne vous ai pas challengé là-dessus. Mais vous voyez, je fais preuve de bonne volonté. Faisons la démarche, demandons aux organismes bancaires s'il y a possibilité de renégocier et on jugera sur pièce et là, malheureusement il y en aura un de vous deux qui devra s'avouer vaincu, mais ce n'est pas grave. L'essentiel, c'est que c'est pas l'un ou l'autre qui gagne, c'est MARLY qui gagne au final dans cette histoire. Donc faisons la démarche concrètement, essayons de trouver une solution à cette affaire récurrente qui fait perdre du temps à tout le monde finalement. Ne faisons pas d'écume, faisons une démarche concrète. L'écume, la discussion comme ça, dans les nuages, ça ne sert à rien. Soyons concrets, faisons la démarche parce qu'on ne l'a jamais faite. Vous dites que... mais on ne l'a jamais vu, mais on ne l'a jamais vu ! Venez avec un argument alors...

M. HORY : Je demande à Monsieur CHRETIEN de vous procurer la réponse des organismes concernés sur la renégociation de prêt. Vous aurez les réponses.

M. ALBRECH : Ce qu'on pourrait demander aussi à Monsieur SURGA qui revient toujours avec cette affaire, c'est de peut-être lui de son côté, d'amener des éléments. Il a droit aussi à une réponse. Faut pas que ce soit une réponse fermée. Non, non, mais c'est vrai, parce que... je vous connais Monsieur le Maire, je vous ai déjà dit, vous êtes très malin. On a des fois des réponses mais qui sont fermées, donc tac tac... donc on ne peut pas répondre. Si on ne peut pas répondre à quelque chose qui est dit qui est faux, comment voulez-vous que le débat avance, vous voyez ? Bon, alors je suis un peu méfiant. Vous m'excuserez. Voilà. Alors c'est un point qui me paraît essentiel. Voilà. Donc proposition. Force de proposition. Vous voyez Monsieur le Maire, la dernière fois vous me disiez : « ah Monsieur ALBRECH, vous ne faites pas de proposition », et bien vous en avez une, là ! Alors deuxième point, deuxième point. Mais oui, mais oui, j'ai encore beaucoup à apprendre. Vous savez, je suis un béotien. Alors deuxième, de la part d'un édile comme vous. Alors deuxième point, il n'y a pas de... je répète ce que j'ai dit la dernière fois, je trouve qu'il y a... bon les investissements ok, quotidiens etc..., il faudrait qu'on prépare un investissement futur et ça pour moi c'est dans ce budget-là c'est aussi absent. Notamment les parents, les parents pauvres quoi, qui sont, je l'avais déjà souligné, mais je le répète,

qui sont la culture, l'écologie, et l'éducation. Il n'y a pas... enfin on l'a vu la dernière fois sur le camembert. Alors vous allez me dire : 'oui, oui, je fais ci, je fais ça », mais quand on voit les pourcentages, je les ai nommés les parents pauvres. Voilà, alors j'aimerais bien le début d'un commencement d'un petit quelque chose dans le domaine des projets, peut-être, bon, je connais encore une fois le contexte, mais ça serait bien pour MARLY. On peut être aussi une mairie d'attaque, une mairie exemple et proposer un vrai projet sur plusieurs années, quelque chose d'important. Il y a des pistes à explorer. Notamment, la souveraineté alimentaire, la souveraineté énergétique aussi. Il y a beaucoup de choses à faire, il y a beaucoup de communes qui sont en pointe sur ce... c'est à long terme. D'où ma réflexion la dernière fois sur l'alimentation dans les écoles. J'y reviendrai. Voilà. Alors pas de grands projets, je suis un peu déçu. Voilà, j'aimerais bien des fois un budget qui soit avec une vision à un peu plus long terme. Voilà merci.

M. SURGA : Merci Monsieur le Maire. Ecoutez comme d'habitude, vous nous faites voter des affectations de résultats pour 2016, alors que nous n'avons toujours pas les comptes administratifs, mais ça devient une rengaine, vous le faites à chaque fois ! Alors premier point, malgré cela, on essaie d'examiner les chiffres que vous nous proposez, qui ne sont évidemment que des prévisions de 2015, comparées à des prévisions de 2016. Donc, d'où la difficulté d'analyse forcément. Premier point, la hausse des impôts continue. On peut regarder le tableau qui correspond aux recettes si vous voulez bien. Votre budget pour 2016 fait apparaître une hausse des impôts. 7 et quelques pour cent.

M. HORY : Non ! La hausse des recettes est due au fait que nous avons plus d'habitants. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, lundi dernier, l'adjointe aux finances vous a dit que les nouveaux habitants représentaient plus de 300.000 euros d'apports supplémentaires. Heureusement que nous avons fait cette politique. Vous rendez-vous compte dans quelle situation nous serions, s'il n'y avait pas eu ces nouveaux habitants ?! Je rends grâce aux nouveaux habitants de venir, car ils nous permettent de mettre à flot notre budget.

M. SURGA : Ce serait bien que vous mettiez le tableau des recettes, pour vous montrer que je ne raconte pas de carabistouilles... Mes mots sont précis, maintenant si vous voulez contester, vous contestez, ce n'est pas gênant. C'est vous qui êtes maire, moi je ne conteste rien. Je vois qu'avec les produits, lorsque vous regardez effectivement la fiscalité communale, elle augmente effectivement de 300.000 euros, mais il faudra m'expliquer comment se fait-il qu'il a augmenté dans les exercices précédents ? Des montants non négligeables ! Je vous montrerai tout à l'heure un tableau qui va confirmer ce que je suis en train de vous dire. Depuis 2007, les impôts ont augmenté de 38%. On vous donnera un graphique, comme ça vous y verrez plus clair. Donc les revenus des ménages n'ont pas augmenté de 38%.

M. HORY : Ce sont les recettes ! Ne confondez pas recettes et impôts ! Vous avez vraiment du mal !

M. SURGA : Monsieur le Maire le nombre d'habitants a plutôt baissé et vous avez augmenté les impôts. Il a augmenté plus récemment, mais dans toute une période, vous avez monté les impôts par notamment le truchement de l'abaissement des abattements, etc... mais j'y reviendrai. Donc les revenus des ménages, par contre, n'ont pas augmenté de 38% sur la période, au maximum de 10%, le niveau de vie n'a pas dépassé 10% et vous savez que notre région n'est pas forcément la plus favorisée. Contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas simplement l'augmentation de la population, mais les hausses successives de l'impôt, certes en matière de taux depuis 2014 vous n'avez pas changé le taux, mais vous avez bien entendu changé les abattements précédemment. Ce qui fait qu'il continue d'avoir des effets encore aujourd'hui et sur 2016 également et qui génère forcément des augmentations de recettes. Et ce n'est pas uniquement, et je le répète, l'augmentation de la population, mais l'abaissement de vos abattements. Et depuis que vous êtes maire, le cumul des impôts...

M. HORY : L'abaissement de l'abattement, c'est en quelle année ? Rappelez-moi la date ?

M. SURGA : Vous le verrez dans les tableaux que je donnerai.

M. HORY : Rappelez-le nous.

M. SURGA : L'abattement que vous avez baissé donc dans l'année...

M. HORY : en 2011... il y a 5 ans !

M.SURGA : Votre baisse d'abattement est en 2011 ! Je vous donnerai le tableau après, ne vous inquiétez pas. Donc depuis que vous êtes maire, le cumul des impôts, tout le monde peut bien écouter ce qui va être dit, le cumul des impôts supplémentaires perçus est de près de 4 millions. Quand on fait la somme depuis 2008. Donc nous proposons pour 2016 de faire une pause. Ca a d'ailleurs été votre slogan à l'époque de demander une pause de l'augmentation des impôts et de ne pas répercuter la hausse d'impôts de l'Etat. Donc de diminuer de 1%. Alors deuxième point. Les charges à caractère générale baissent trop peu. Bin oui ! Vous êtes un maire qui rit, qui sourit et qui rit. C'est bien d'avoir un maire qui rit. Mais peut-être que vous allez commencer à rire jaune, parce que vous êtes obligé de brider votre budget ! Vous prévoyez une baisse des charges, mais il est plus que temps de le faire. Depuis que vous êtes maire, le cumul des nouvelles charges est proche de 4 millions. C'est curieux, c'est à peu près le même montant que l'augmentation des impôts. 3,6 millions pour être précis. Je vous accorde qu'il y a 400.000 d'écart. Vos augmentations d'impôts compensent la hausse du train de vie. En 2007, ces charges étaient de 1,3 millions, elles sont montées à 2,1 millions en 2014. Vous avez même fait voter un budget et là, vous l'avez sous les yeux, vous avez même fait voter un budget à 2,255 millions, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. J'ose espérer, c'est que vous avez dit au moment du DOB, que ça reviendrait plutôt aux alentours de 1,9 millions. Tant mieux. Félicitations si vous en revenez à 1,9 millions pour 2015. Mais vous avez quand même fait presque un doublement depuis 2007. En page 4 de votre document qui est très bien fait, donc je remercie d'ailleurs les personnes de la mairie de travailler et de nous donner ces précisions, les ratios des dépenses de fonctionnement, c'est les recettes réelles, donc il s'agit bien de ce dont on est en train de parler à l'instant, à la fois les impôts d'un côté, et de l'autre de côté effectivement donc les dépenses de fonctionnement, donc sensiblement moins bon que la moyenne nationale. Vous avez même 5 points d'écart en déficit par rapport à la moyenne nationale. Vous voyez bien que le train de vie doit être réduit. Et 1,9 millions, cela reste encore élevé. C'est ce que vous mettez là. Et vous êtes pas moins 15,75 par rapport à une réalité puisque vous nous avez que vous serez probablement au-dessous de 2 millions. Mettez les bons chiffres. Donc les dépenses des fêtes et cérémonies, je vous rappelle puisque vous avez fait une critique la fois dernière, comme je n'ai pas le droit à la parole deux fois, je vous le dis aujourd'hui, les dépenses étaient de 36.683 en 2007, donc elles avaient fait plus que doubler puisque ils sont montés à plus de 80.000 ! Par ailleurs les indemnités des élus responsables ont augmenté de 10% en 2015, passées de 100 à 110.000 pour que tout le monde sache. Or, la baisse... bien sûr que si !

M. LISSMANN : C'est faux !

M. HORY : Monsieur SURGA vous êtes un menteur.

M. NOWICKI : Ca vexé.

M.SURGA : Regardez votre budget. Prenez votre budget. Indemnités 100.000, 110.000. Je ne peux pas faire mieux. C'est dans ce bouquin. Attendez, je vous fais passer si vous voulez. Faites passer à Monsieur le Maire parce qu'il n'a pas l'air de comprendre.

M. MENDES TEIXEIRA : Si, si, il comprend bien. C'est vous qui ne comprenez pas.

M. SURGA : Vous êtes à 110.000 au lieu de 100.000 dans l'exercice précédent. Certain ! C'est vous qui présentez ces documents, c'est dans votre budget primitif. Je vous invente rien. Et c'est même le comptable du trésor qui vous met le stampel sur le budget primitif. Donc vous pourriez faire comme à la Région, c'est-à-dire la proposition qui a été faite de baisser de 30% les indemnités des élus responsables, ce qui ferait justement à peu près 30.000 euros, un peu plus même si c'est basé sur 110.000 et à ce moment-là vous auriez la faculté de baisser la fiscalité de 1 point. Voilà votre solution. C'en est une, mais il y en a d'autres. Donc les dépenses d'énergie aussi d'électricité pour le chauffage du NEC restent très chères. Donc c'est sans compter aussi le coût pour LABEL LN. Il faut donc rechercher des solutions pour couvrir les frais du NEC. Puisque les frais du NEC ont sensiblement augmenté vos charges générales et en particulier non seulement les frais de fonctionnement, je parlais du chauffage, je parlais d'électricité, etc... mais également les frais financiers puisque ça vient d'être évoqué aussi par Monsieur ALBRECH, 4,5% pour un emprunt, à cette époque-là et encore aujourd'hui c'est très cher. Donc on pourrait très bien bien entendu réaménager la dette. Donc et je reprends d'ailleurs non pas à notre compte, mais je reprends pour la citer l'idée de Jean-Pierre LIOUVILLE, sa mutualisation donc des coûts est sans doute une très bonne idée pour le NEC. Donc voilà une autre idée, une autre proposition qui me semble intéressante. Alors troisième point à évoquer, c'est les dépenses d'investissements qui sont assez hasardeuses. Lorsqu'on compare vos chiffres de budget qui ont été remis au mois de mars, c'est-à-dire celui-ci, à ceux qui figurent dans le nouveau dossier, c'est-à-dire celui-ci, vous avez toute une série d'écart sur les voiries, je ne vais pas tout citer parce qu'on ne va pas perdre son temps à comparer des choses que vous ne comparez pas et que vous comparez mal. Les voiries, édifices culturels, espace culturel, PASA, périscolaire, création

d'un sécurité sauvegarde sur internet, il y a plus de 230.000, 280.000 euros, rien que pour cette sécurisation, mais c'est un montant énorme ! Enorme ! Donc les cimetières qui n'avaient rien de prévu etc... entre ce que vous avez proposé dans le budget primitif et ce... proposition nouvelle d'investissement, j'ai un écart de plus de 500.000 euros, près d'un demi-million d'écart entre 1.859.000 proposés et maintenant pour mémoire alors que vous aviez 1.365.000. C'est ajustement sont très perturbateurs pour la lecture d'un tel projet, tout simplement il y a sûrement un grand problème de prévisions dans ce que vous faites. Donc si vous aviez minoré vos prévisions, je veux dire on peut comprendre votre stratégie, mais soyez réaliste de la présentation du nouveau document si vous voulez bien. Donc cette acrobatie est vraiment très perturbatrice pour comprendre effectivement donc le budget et je vous cite que quelques postes qui bien entendu ne sont pas cohérences avec votre budget primitif de 2015. D'ailleurs si on observe le DOB et si on regarde à nouveau vos tableaux ici, vous nous parliez d'un montant d'investissement de 1.100.000, je ne les retrouve toujours pas, puisque c'est plus de 950.000 que je vois et votre graphique est toujours le même que la fois précédente, on ne retrouve absolument votre montant de 1.100.000. Soit vous nous aidez lire, ce qui serait quand même une chose intéressante, soit vous rectifiez vos chiffres. Alors si on compare aussi la moyenne nationale mis à part le NEC, vous avez [...] deux fois moins par habitant par rapport à d'autres communes. C'est dommage pour l'avenir de MARLY. Il ne s'agit pas de faire le NEC en tant que tel, vous savez très bien que ça touche non pas un grand nombre de personnes et c'est-à-dire des Marliens, mais ça touche essentiellement des gens qui viennent bien entendu pour des spectacles. Or, vous savez comme moi que les associations ont besoin de moyens. Et c'est dans ce sens que les investissements pourraient aller, entre autres choses. Mais vous avez aussi d'autres idées : renforcer la sécurité. C'est très bien vous commencez à vous y mettre. Continuez ! Créez des espaces seniors, mais c'est aussi des rencontres pour les jeunes, ça a déjà été cité. Donc embellir les bords de Seille. La qualité de vie. Piste cyclable. Et aussi pourquoi pas, revoir votre projet d'urbanisme. Quatrièmement les emprunts qui sont très chers sans jeu de mots de Monsieur HORY. Ce n'est pas les emprunts qui posent problème en tant que tels. Mais puisque la Caisse d'Epargne vous a prêté à taux fixe à 1,46, donc ce n'est pas un problème de taux pour ce qui est de la Caisse d'Epargne. Par contre, pour ce qui est du Crédit Mutuel à 4,50 c'est un problème de taux, récurrent. Donc vous aurez à chaque fois la même remarque et cet emprunt va nous plomber encore pour que tout le monde le sache pendant 15 ans ! L'autre jour j'ai parlé d'une prévision donc sur 10 ans, mais en fait c'est pas 10 ans qu'on a cet emprunt-là, c'est encore 15 ans. Dans votre document page 120, pour vous citer, il y a l'emprunt DEXIA. J'ai été chercher ce qu'il en était. 180.000 euros qui sont encore dus. Et ce qui est intéressant dans le document que vous nous présentez, c'est un emprunt avec une structure de taux. Or peu importe le passé, c'est surtout ce qui est présenté où nous avons précisément la possibilité d'en sortir et il y a même une évaluation qui est faite, un prix qui permet de savoir à quel prix on peut sortir. Bien écoutez, s'il est possible de faire une évaluation pour un tel emprunt, je rejoins ce qui a été dit par Monsieur ALBRECH, il doit être certainement également possible de faire une évaluation concernant le taux fixe du Crédit Mutuel. Donc merci d'essayer de nous proposer une évaluation de coût en ce qui concerne le Crédit Mutuel. Et la réponse qui consiste à dire, j'ai une réponse négative de la banque, n'est pas satisfaisante. Il faut dire pourquoi. Cinquièmement. Lors du DOB, vous n'avez toujours pas répondu donc à une de mes questions, d'ailleurs à la plupart vous n'avez pas répondu, parce que finalement effectivement vous répondez à des questions qui n'ont pas été posées parce que ça vous arrange. Donc en 2008, je rappelle que nous avons reçu une dotation de solidarité urbaine. En 2008. Environ 82.000 euros. Retenez le chiffre. En 2009, c'est 41.000 euros que nous percevons pour l'urbaine. Et ce que les gens savent peut-être pas, c'est qu'on a perçu en même temps, quand même assez curieux, la dotation rurale pour près de 97.000 euros. Donc la même année, on perçoit et l'urbain et la rurale. Pour ceux qui savent pas, je vous l'apprends. Depuis 2010, depuis de 2010 jusqu'à 2013, nous avons perçu en dotation rurale environ 95.000 euros. Donc la dotation rurale est même, vous le constatez, plus élevée que la dotation urbaine. On a cherché à obtenir la dotation urbaine, finalement on s'aperçoit que dans l'année 2008, elle était plus faible que la dotation rurale. Et pour 2015, donc avec plus de 10.000 habitants, vous avez demandé certainement la dotation urbaine que vous n'avez pas obtenue, on a compris pourquoi, pour des raisons de logements sociaux, etc... ça c'est une explication que j'ai à peu près compris, parce qu'elle a fait l'objet d'une explication. Par contre, pour 2014, nous étions en dessous de 10.000 habitants et nous devions, nous devions en principe percevoir la dotation rurale. Je pose une question simple et claire. Avez-vous demandé la dotation rurale ?

M. HORY : D'abord Monsieur ALBRECH, vous souhaitez qu'on renégocie les prêts. C'est un débat qui revient à chaque fois. On donne à chaque fois la même réponse. Nous ne sommes pas dans un marché de particuliers, c'est un marché des collectivités locales. Le document distribué à la séance précédente reprenait un article de l'Echo de MARLY qui expliquait que les prêts des collectivités locales n'étaient pas renégociables ou alors s'ils l'étaient avec des pénalités qui faisaient qu'on ne pouvait obtenir un gain comme pouvaient l'avoir les particuliers. Nous avons demandé en son temps aux banques, nous vous produirons le document. Ensuite, j'ai noté Monsieur ALBRECH que nous ne

dépensions pas assez. On fait avec ce que l'on a et en fonction des moyens qui sont les nôtres. Pour donner simplement un aperçu de la dette de MARLY, j'ai été élu maire en mars 2008. La dette de MARLY était de 7,5 millions. Elle est maintenant de 5,6 millions. C'est un fait. Vous pouvez toujours parler de l'endettement. C'est un fait, la dette de MARLY est moins forte qu'au 31 décembre 2007. Sachez d'ailleurs qu'actuellement nous avons 15 prêts en cours, ce qui représente les 5,8 millions. Sur les 15 prêts, 6 ont été contractés par l'administration de Thierry HORY, c'est-à-dire depuis 2008, c'est-à-dire que 9 datent d'avant. D'ailleurs vous avez parlé de DEXIA, fait en 2001. Il finit cette année. Quant à vous Monsieur SURGA, en plus d'erreur manifeste et de méconnaissance du fonctionnement du budget d'une collectivité locale, vous donnez des chiffres erronés. Ensuite vous nous expliquez que d'abord nous faisons l'affectation anticipée avant de parler du budget. Je suis désolé, cela s'est toujours fait à MARLY, comme dans toutes les collectivités locales, d'où votre méconnaissance, je peux vous excuser, mais je ne vous excuse pas dans certaines affirmations fausses. C'est le comptable public qui nous demande de le faire, d'ailleurs il le valide chaque année ! Ensuite vous êtes intervenu longtemps, sur la dotation de solidarité urbaine ou la dotation de solidarité rurale. Alors, comment vous expliquez ? J'espère que je vais être le plus pédagogue possible. Et j'ose croire que cette pédagogie permettra de vous apporter quelques éléments. Quand l'Etat apporte une dotation, il l'apporte en fonction d'un état. Ce constat, c'est les chiffres de certaines contraintes pour une ville. Et donc DSU, DSR, personne ne demande cette dotation. Nous n'avons jamais, mes prédécesseurs non plus, demandé une dotation de solidarité urbaine ou une dotation de solidarité rurale. C'est l'Etat qui constate un fait et qui en fonction, par exemple, de tant de logements aidés, tant de potentiel fiscal utilisé et de sa strate de population (en dessous de 10.000 habitants, au-dessus de 10.000 habitants, etc...), constate que la collectivité peut prétendre à la DSU ou à la DSR. Je vous le redis, nous n'avons pas pu être éligibles à la dotation de solidarité urbaine tout simplement parce que les calculs étaient différents au niveau de l'Etat et donc nous ne l'avons pas obtenue. Nous devrions pouvoir prétendre à nouveau, dans les années qui viennent, je parle au conditionnel, à la DSU parce que nous avons fait un effort au niveau des logements aidés, notamment au quartier Paul Joly. Nous sommes triplement gagnants par l'opération urbaine majeure que nous avons faite. Pourquoi ? Parce que d'abord, il y a plus d'habitants. Comme il y a plus d'habitants, ils contribuent un peu plus à l'impôt. Deuxièmement comme nous avons fait des logements aidés, nous espérons prétendre peut-être l'année prochaine à la DSU. Et troisièmement au niveau de Metz Métropole, vous vous êtes aperçus que nous percevons un petit peu plus d'argent parce que l'un des critères pris en compte dans l'attribution de compensation et dans la dotation de solidarité communautaire de Metz Métropole, le nombre de logements aidés est pris en compte. Cela veut dire que la politique urbaine que nous avons initiée en 2009, nous permet de sortir la tête de l'eau grâce à cette urbanisation. Regardez l'avenir. Essayez de présenter quelque chose aux Marliens et peut-être qu'un jour vous ne serez plus dans l'opposition. Tant que vous continuerez à asséner des inepties de la sorte, vous pourrez toujours créer un écran de fumée chez certains de vos amis, mais cela s'arrêtera là ! Tout le monde sait très bien que la ville de MARLY est correctement gérée. Lundi dernier, vous aviez fait une comparaison de l'évolution du budget de 2009 à 2016. Il faut peut-être aussi prendre les années avant, de 2001 à 2009, pour voir si l'évolution est la même. Par exemple, pour vous donner la situation, de 2001 à 2009, je reprends à partir du moment où vous êtes intervenu, la dotation globale de fonctionnement, ce que verse l'Etat à la ville, a été augmenté sur la période, de plus de 9% ! C'est-à-dire que quand bien même il y a toujours des difficultés, il y a eu un gel des dotations, la ville de MARLY, de 2001 à 2009 a gagné plus 9% de dotations de l'Etat. De 2009 à 2016, les dotations accusent moins 40%. Nous sommes dans un autre contexte, où il y a moins d'argent, où l'Etat ne peut plus donner aux collectivités locales. Cela touche les communes, les agglomérations, les communautés de communes, les départements, les régions, nous sommes tous à la même enseigne. De même, quelque chose qui forcément dans un budget est particulièrement important, ce sont les charges de personnel. Vous avez noté que les charges de personnel de 2009 à 2016 ont augmenté de près de 11%. Alors de 2001 à 2009, c'est plus 28,7% Enfin je confirme que vous êtes un menteur Monsieur SURGA, notamment sur les indemnités des élus, parce qu'elles n'augmentent pas... Je tenais à vous dire, concernant les indemnités des élus, sur la période de 2009 à 2016, ont baissé de moins 19,5%. Mais en même temps, permettez-moi de vous dire que c'est un peu démagogique de parler de ceci. Les élus sont là pour travailler. Je vois mal une entreprise dire à ses salariés, baissez votre salaire. Je vous dis que les indemnités des élus depuis 2014 sont les mêmes et n'ont jamais augmenté. Si vous faites une différence entre le budget primitif qui prévoit des indemnités et un compte administratif qui constate exactement ce qui a été versé. M. SURGA, j'ai juste une dernière question à vous poser : vous me direz à quel moment nous aurions voté une augmentation de 15% des indemnités ? Je ne me souviens pas depuis 2014 à quel moment elles ont été votées ! Ceci étant, que faut-il retenir de ce budget ? Permettez-moi de vous donner quelques éléments et je vais vous inviter à consulter ce document qui sera dans les boîtes aux lettres de Marliens à partir de demain. Nous souhaitons faire un point sur les finances de la ville. Comme vous pouvez le voir, nos taux d'imposition sont en dessous de ceux constatés en 2008. Vous avez également des dépenses qui sont bien évidemment maîtrisées puisque vous avez l'ensemble des pourcentages appliqués sur les différentes dépenses les plus importantes, d'abord les dépenses de fonctionnement, c'est l'essentiel du budget, ensuite les

charges à caractère général, les charges de personnel qui baissent, c'est particulièrement difficile parce que vous savez que nous avons une augmentation du glissement vieillesse technicité qui fait que les charges de personnel augmentent normalement mécaniquement, et même les charges financières baissent. Tout ceci comment ? Parce que nous avons baissé à la fois nos frais de communication, de fêtes et de cérémonies, que nous maîtrisons nos heures supplémentaires, que nous ne remplaçons pas les agents en congés maladie pour moins d'un mois et que nous ne remplaçons pas systématiquement les retraités. C'est une politique particulièrement difficile et comme l'a dit notre adjointe aux finances, nous avons une politique d'urbanisation qui porte ses fruits parce que vous avez notamment la dotation de l'Etat qui baisse de 18% cette année. Soit une perte depuis 2012 de 700.000 euros ce qui n'est pas rien. Et à côté de ceci, on nous a augmenté nos charges avec les rythmes scolaires. C'est une nouvelle dépense de 100.000 euros. Mais quand je dis 100.000 euros, c'est la dépense nette. C'est là qu'il y a une augmentation de notre budget sur la durée parce que rien que les nouveaux rythmes scolaires, le périscolaire, coûtent à la ville 425.000 euros. On collecte des subventions, nous avons des participations des parents d'environ 325.000 euros. Donc le delta c'est 100.000 euros et les 425.000 euros vous les retrouvez dans le budget. Je vous rappelle que c'est imposé par l'Etat. Ce n'est pas la politique de la majorité municipale qui a fait que les dépenses soient plus élevées, c'est simplement les contraintes financières imposées par l'Etat qui sont prégnantes. Il y en a d'autres des contraintes, tout ce qui est mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité. C'est aussi important. Nous sommes aussi attentifs aux personnes fragiles et même le CCAS voit sa dotation passer d'environ 140.000 euros à plus de 170.000 euros. L'Association Les Contribuables Associés nous attribue des notes intéressantes en matière de gestion budgétaire. Permettez-moi de sourire en entendant vos propositions : baisser les impôts. Je rêve d'une opposition responsable, mais cela va rester encore un rêve pour quelques temps. Je sais par exemple que mon ami Henri LEMOINE, à PONT A MOUSSON, a augmenté les impôts l'année dernière avec une opposition qui a constaté les difficultés et a même accepté cette augmentation. Mais on ne peut pas toujours demander aux uns et aux autres d'être touchés par la grâce. Nous oeuvrons dans des conditions difficiles, nous gérons au mieux notre ville et nous faisons en sorte de ne pas augmenter les impôts. C'est important. Je crois que les Marliens nous en sauront gré pour les années à venir, car nous voulons continuer de cette même manière. Aussi je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour, 5 contre (Mmes LEHAIR, EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER) et 1 abstention (M. ALBRECH) **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 8 224 078,81 € et pour la section d'investissement à 2 368 226,42€.

1.4 - Subvention aux associations intervenant les vendredis récréatifs **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du rythme de l'enfant, diverses associations ont proposées des activités les vendredis après-midi aux enfants. Afin de soutenir l'action de ces associations, le Maire propose au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

- Badminton : 200 €
- Tennis : 250 €
- Théâtre Aristote : 250 €
- Handball : 250 €
- MAD soleil : 50 €

DEBATS :

M. NOWICKI : Oui Monsieur le Maire, je reviens sur le document que vous nous avez distribué.

M. HORY : C'est hors sujet. Je suis désolé.

M. NOWICKI : Ah bon. Parce que je voyais rythmes scolaires dans ce document-là. Donc c'est hors sujet et là on parle de rythmes scolaires. C'est hors sujet, je ne peux pas prendre la parole ?

M. HORY : Alors allez-y !

M. NOWICKI : Ce document-là où vous parlez notamment des rythmes scolaires qui est l'objet du point 1.4, ce document est financé et distribué par les finances de notre collectivité de la ville de MARLY ou c'est un document financé par votre groupe ?

M. HORY : C'est la ville, bien sûr. Vous voyez que c'est une production du service communication de la ville. C'était la question ?

M. NOWICKI : C'était ma question. Oui.

M. SURGA : C'est parfaitement dans le sujet puisqu'il s'agit d'associations. Tout à l'heure j'ai évoqué bien entendu des solutions d'économie pour faire en sorte que vous teniez votre budget et je salue le fait qu'il diminue. Et je vous l'ai dit tout à l'heure et je le répète. Effectivement le fait de baisser à 1,9 millions, c'est une étape. Donc poursuivez. Le but c'est bien entendu que vous ayez un peu plus de marges de manœuvre pour notamment les associations, les subventions que vous faites ici et pour d'autres aussi qui vont suivre. Il est important pour le dynamisme de MARLY que vous puissiez faire en sorte que non seulement pour ce qui est des subventions mais également des moyens que j'ai évoqués tout à l'heure en matière d'investissement, on puisse donner véritablement donc ce qu'il faut à nos associations et là, pour l'instant le budget est resté donc au même niveau. Vous dites que dans d'autres communes donc il peut baisser. Mais ici, tout particulièrement, nous avons donc un dynamisme qu'il faut soutenir et je vous invite bien entendu à faire en sorte que les budgets d'associations ne font pas que se stabiliser.

M. HORY : Je suis ravi de ceci et vous invite à voter tous les autres points de subventions. Mais c'est bien connu, souvent les oppositions votent les dépenses mais ont plus de mal à voter les recettes. Ceci étant dit, je passe aux voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les subventions suivantes, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2016 :

- Badminton : 200 €
- Tennis : 250 €
- Théâtre Aristote : 250 €
- Handball : 250 €
- MAD soleil : 50 €

1.5 - Subvention au CCAS pour l'année 2016 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention d'un montant de 179.000€ correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de celui-ci. Elle sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Si des besoins supplémentaires se font sentir pour l'action sociale, la ville prendra en compte les demandes particulières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** au CCAS de Marly, une subvention pour l'année 2016 d'un montant total de 179 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.6 - Subvention à l'Amicale du personnel pour l'année 2016 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

L'Amicale du personnel communal sollicite une subvention d'un montant de 30 000 € afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est à dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

DEBATS :

M. SURGA : Oui, je suis ravi qu'il y ait un budget pour l'amicale du personnel. Ça me donne l'occasion de m'associer aussi avec mes collègues à des remerciements pour l'ensemble du personnel mais surtout de vous dire que lorsque j'ai vu le budget de l'ensemble des dépenses du personnel, d'une

part je ne l'ai pas mentionné dans le papier que vous avez évoqué, donc je pense que je peux vous retourner la pareille, mais parce que vous avez dit une chose qui est fausse. Mais par contre, j'ai vu qu'il diminuait ce budget. Donc il passe de 3,9 millions à 3,8 millions, alors que le nombre de personnes est de 157. Il était moindre auparavant. Donc c'est pour ça tant mieux si effectivement l'amicale du personnel peut avoir 30.000 euros, comme c'était le cas auparavant. Mais j'ai constaté quand même une baisse des frais de personnel et contrairement à ce que vous disiez, j'ai remarqué que c'était préoccupant. Et plutôt dans le sens de voir pour quelles raisons ce budget a-t-il baissé ?

M. HORY : Cela n'a rien à voir avec la subvention bien évidemment. Je constate que vous découvrez que la ville de MARLY donne une subvention à l'amicale du personnel. Il me semble que cela fait plus de 20 ans que cela se fait et il me semble également que vous êtes élu depuis quelques années, donc je pense que vous ne découvrez pas ceci. Par ailleurs vous avez parlé d'un autre point. Que les dépenses de personnel baissent. Vous avez sûrement mal entendu les interventions de Nathalie CASCIOLA ou les miennes. Je le redis. Si nous baissions le montant des frais de personnel, c'est parce que nous avons une gestion particulièrement stricte des heures supplémentaires en évitant de faire en sorte que ces heures supplémentaires se passent le week end. Et puis il y a des retraites programmées cette année et pour les années à venir. Nous ne les remplacerons pas systématiquement, ce qui nous permet non seulement d'absorber la hausse du Glissement, Vieillesse, Technicité, mais également d'absorber les décisions récentes de l'Etat. Nous arrivons à maîtriser notre budget. Les agents sont bien traités, mais il est vrai que nous arrêtons de remplacer systématiquement, nous réfléchissons à chaque retraite s'il faut remplacer ou non en fonction des besoins de la ville. C'est une gestion normale et correcte.

Afin de permettre à l'Amicale du personnel de continuer ses actions sociales, de loisirs et de solidarité auprès de l'ensemble du personnel pour l'année 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'Amicale du personnel communal, une subvention d'un montant de 30.000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.7 - Subvention à l'association de jumelage pour l'année 2016 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de l'association de jumelage.

La subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association de jumelage, une subvention pour l'année 2016 d'un montant total de 10 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.8 - Subvention au Centre socioculturel La Louvière pour l'année 2016 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Un acompte sur la subvention demandée par le centre socioculturel La Louvière d'un montant de 40 000 € a été versé en début d'année. Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant total de 135 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel du centre socioculturel La Louvière. Le solde de la subvention, soit 95 000 € sera versé au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association du Centre socioculturel La Louvière de Marly, une subvention pour l'année 2016 d'un montant total de 135 000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.9 - Subvention à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY 2016 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La ville de MARLY souhaite soutenir l'action de l'association Une Rose Un Espoir du Secteur de MARLY dont le but est de collecter des fonds en faveur de la Ligue Départementale contre le cancer.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 850,00 € à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY, une subvention pour l'année 2016 d'un montant de 850,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

2 - AFFAIRES CULTURELLES

Subventions 2016

Rapporteur : Monsieur PAULINE

La commission culturelle réunie le 22 février 2016, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

LES AMIS DU PATRIMOINE	1.350 euros
ARTS LIBRES	1.150 euros
CLCV	400 euros
CLUB PHILATELIQUE	500 euros
CLUB OLERONS	3.000 euros
LES AMIS DU JAPON	400 euros
MAD MOSELLE	5.000 euros
MAD SOLEIL	400 euros
MARLYMAGES	34.000 euros
MARLY MANAGEMENT EVENTS	35.000 euros
MARLY THEATRE	600 euros
ORCHESTRE D'HARMONIE	7.100 euros
REGARD IMAGE	2.400 euros
THEATRE ARISTOTE	2.300 euros
LA SEMAINE DE L'OCEAN	1.500 euros
LA SEMAINE AFRO-CREOLE	1.000 euros

VU l'avis favorable de la commission culturelle du 22 février 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2016.

3 - AFFAIRES JEUNESSE ET SPORTS

Subventions 2016

Rapporteur : M. IGEL

La commission Jeunesse et Sports réunie le 24 février 2016, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

AAPMA LE BROCHET	1 000 €
ACL ANIMATIONS CREATIONS LOISIRS	1 300 €
AFCSM GYM ENFANTS	3 500 €
AFCSM RANDO	1 000 €
AFCSM JUDO	6 300 €
ARCHERS MARLY POURNOY LA CH,	4 200 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE LA GR. AUX ORMES	3 000 €
BADMINTON MARLY METZ	1 200 €
DANSE SPORTIVE CLUB	3 000 €

KARATE	1 200 €
LES PETROLETTES	450 €
MARLY HANDBALL	4 400 €
MARLY PETANQUE CLUB	2 800 €
SPORTING CLUB	15 500 €
TENNIS CLUB	6 000 €
VOLLEY LOISIR MARLY	180 €

DEBATS :

M. SURGA : Oui, alors c'est une bonne affaire que l'on puisse continuer à verser des subventions, j'aurais préféré qu'elles soient en augmentation, bien entendu, comme j'ai dit tout à l'heure, en particulier, bon vous savez que je fais partie des archers et à ce titre et non pas en tant qu'élu cette fois-ci, faire une remarque qui consiste à vous dire que nous avons un club qui est en deuxième division et qui a un peu de mal à s'entraîner donc actuellement lorsque nous avons bien entendu des intempéries ou autres. Il serait intéressant lorsque je parle de moyens pour les associations, je vais prendre pour exemple, c'est un exemple parce que je suis directement concerné, mais dans d'autres cas aussi, ce serait intéressant qu'ils puissent aussi s'entraîner. Vous savez que pour tirer à 50m ou 70m, lorsqu'on n'a pas les locaux pour, c'est toujours donc un problème pour se présenter ensuite aux compétitions. Et on sait pertinemment qu'ils ont loupé de très près la première division, donc l'an dernier, voilà un exemple des moyens que pourraient mettre à disposition... Alors je ne sais pas si le NEC fait 50m, mais ça pourrait être intéressant.

M. HORY : J'ai bien entendu votre demande, à ma connaissance l'adjoint aux sports est en contact régulier avec les présidents de toutes les associations, ainsi que la vôtre, mais il pourra interroger le Président pour savoir s'il vous a mandaté pour intervenir au titre de cette association, ou si vous vous attribuez un rôle que le président de l'association ne vous a pas attribué. Ceci étant, comme vous le savez, il y a un espace multisports qui existe sur le stade Delaitre, normalement réservé pour que les archers puissent intervenir dans un espace fermé. D'ailleurs je vous rappelle que c'est lors de la précédente mandature que cet espace a été fermé. Je sais qu'on peut toujours faire mieux et j'ai bien compris que vous vouliez qu'on baisse les impôts et qu'on augmente les subventions. Continuez ainsi, chacun comprendra à quel niveau vous êtes en termes de propositions.

VU l'avis de la commission Jeunesse et Sports du 24 février 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

4 – AFFAIRES DE PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

FILIERES	POSTE(S) A CREER		POSTE(S) A SUPPRIMER		DATE D'EFFET
	Nb	GRADES	Nb	GRADES	
COMMUNICATION CULTUREL	1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe TITULAIRE Temps non complet (14/35ème)	1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe N.T Temps non complet (14/35ème)	01/04/2016

DEBATS :

M. ALBRECH : Oui, Monsieur le Maire. Je vous réponds sur un petit truc, c'est un peu hors sujet, mais c'est vraiment une phrase. Je vous propose une chose, vous donnez le temps de parole libre, vous remettez le temps de parole libre que certaines mairies ont et puis comme ça, je vous fais un bloc et tout le monde est content. Ce n'est pas gênant ce que je vais dire. Non simplement, juste vous répondre. Parce qu'on ne peut pas vous répondre. C'est ça le... moi je suis un peu frustré des fois. Vous dites un truc. Vous dites des choses vraies. Vous dites des choses vraies, vous voyez. Dans toute votre argumentation il y a des choses vraies ou du moins je pense, moi je suis d'accord avec certaines choses. Mais il y a aussi des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord et on ne peut pas répondre. Donc on n'a plus la parole après, etc... on ne peut plus rien dire quoi ! donc simplement ce petit point qui est que quand vous dites sur les subventions : « ah bin oui, vous voulez qu'on baisse les impôts mais dans le même temps il faut en donner plus' », non c'est pas ça, on peut réaffecter. C'est pas... vous comprenez bien...

M. HORY : Monsieur ALBRECH, je ne parlais pas de vous, je reprenais les propos d'un de nos collègues qui faisaient encore mieux dans l'irréalisme.

M. ALBRECH : J'ai bien compris, mais c'est général. Je défends ce point-là. On peut réaffecter dans un budget. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas forcément besoin de plus d'argent, on fait différemment. Simplement on en aura un peu moins sur un poste et puis un peu plus dans un autre. Donc là, votre argument il est un peu spécieux. Pardonnez-moi, je vous critique, mais je vous ai dit aussi que vous disiez des choses avec lesquelles j'étais d'accord. Il y a toujours la philosophie. Simone WEIL disait qu'il y a toujours du bon à prendre chez son ennemi ou son adversaire. C'est une personnalité de gauche, vous voyez. Je site.

M. HORY : Elle était sûrement à votre gauche très probablement.

M. ALBRECH : Non Monsieur HIRSCHHORN. Simone WEIL, je parle de la philosophe et pas de la femme politique ! Ayez un peu de culture et comme ça vous rirez moins.

M. HORY : S'il vous plait, je voudrais que les débats restent concentrés sur les affaires marliennes et cher collègue, simplement vous dire qu'il existe dans le fonctionnement d'une municipalité, des commissions. Savez-vous à quoi servent les commissions ? Justement à ce que vous venez de dire, c'est faire des propositions de réaffectation. C'est bien de le dire en conseil municipal, mais utilisez aussi votre temps de parole lors des commissions pour pouvoir faire de bonnes propositions, ce sera important.

M. ALBRECH : Je le fais, autant que faire, ce peut.

M. HORY : Vous avez une parole extraordinairement libre.

M. ALBRECH : Je n'ai pas fini. S'il vous plait. Sur ce point-là, on n'a pas d'élément pour juger. Bon, ça passe. On le vote, on le vote pas, on va le voter, il n'y a pas de problème, etc... mais ceci est valable pour cette nomination, comme pour celles passées et celles qui vont venir à l'avenir. Nous, en tant qu'élus d'opposition, et d'ailleurs je parle un peu pour... on n'a pas de... pour les élus de la majorité, on n'a pas de... c'est la discrétion du Maire et éventuellement l'administration communale du directeur des services, je ne sais pas qui décide, bon, c'est un peu ça. Nous on nous demande un avis sur lequel on n'a aucun moyen de juger. Voilà, je pensais que c'était important de le dire. Moi, je n'ai contre les nominations mais on n'a pas le moyen de juger, donc je propose peut-être quelque chose. Je ne suis pas frappé de « commissionite aïgue ». Surtout en ce qui concerne les finances. Mais peut-être qu'une commission à laquelle je ne demande pas forcément à y participer, mais ça peut être les principaux concernés, c'est-à-dire l'administration communale pourrait former une commission et dans laquelle on décide de quel cas, sous les bons auspices de Monsieur le Maire ou du Directeur des Services, bon je ne sais pas comment on pourrait faire. Voilà. Mais nous personnellement, on nous demande de juger quelque chose on a aucune prise. Donc voilà, je pensais que c'était honnête de la dire. Je veux bien voter ce que vous voulez, mais je ne peux pas juger.

M. SURGA : Oui, sur les frais de personnel, puisqu'il s'agit bien entendu d'un impact à ce sujet sur les frais de personnel, j'ai dit tout à l'heure. Donc c'est sûr que c'est une préoccupation de voir que globalement il peut y avoir une baisse des frais de personnel. Si vous l'avez expliqué, tant mieux, vous avez certainement des bonnes raisons. Mais c'est pas de ce côté-là je voulais exprimer la baisse des charges bien entendu et c'est important que l'on puisse avoir des emplois dans cette commune. J'exprimais cette baisse du côté des charges à caractère générale et vous avez fait erreur tout à l'heure en ce qui concerne mon tableau, puisqu'il n'y a absolument pas de ligne sur les frais de

personnel sur mon tableau. Je vous demande de vérifier. Puis vous avez dit effectivement carrément que j'étais menteur. Mais ces chiffres, je vous invite à les vérifier vous-même et y compris sur les frais de personnel, je n'ai absolument pas mentionné quoi que ce soit sur ce sujet-là. Alors je veux bien moi qu'on débâte mais essayons de le faire dans la sérénité. Je vois que chaque fois que nous essayons de débatter, c'est tout de suite des attaques personnelles. Je ne vous ai pas fait particulièrement d'attaques personnelles, je vous fais effectivement donc des remarques sur votre gestion. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Je vous en remercie de vouloir considérer les choses et puis vous pouvez toujours essayer de nous prendre pour des imbéciles, mais ne le faites pas trop longtemps parce que ça va finir par se savoir.

M. HORY : Monsieur ALBRECH, il y a un chef de l'exécutif dans chaque collectivité locale, j'en suis un. Je travaille en liaison avec le responsable des collaboratrices et des collaborateurs et c'est ensemble que nous faisons les choix. C'est une obligation de faire passer cette décision en conseil municipal. Enfin, Monsieur SURGA, je répète et je réaffirme : vous êtes un menteur sur l'augmentation des indemnités de élus et je vous défie, vous entendez, je vous défie de le prouver. Vous êtes un menteur ! Je le dis, et je le confirme ! Ceci étant dit, je vous propose de passer aux voix ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 27 voix pour, et 1 abstention (M. PAULINE), **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville, de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

5 - AFFAIRES D'URBANISME

Approbation de la modification simplifiée du POS concernant le plateau de Frescaty **Rapporteur : M. LISSMANN**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibérations des 15 décembre 2015 et 1^{er} février 2016, elle a arrêté les modalités de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du POS prescrite par arrêté du Maire du 9 décembre 2015 et concernant le Plateau de Frescaty (ex BA 128).

La consultation du public a été effectuée du 19 février au 21 mars 2016. Un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition à cet effet. Les retours des personnes publiques associées consultées sur ce projet ont été favorables à la modification simplifiée du POS.

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-19, L.123-13-1 et L.123-13-3,

VU le POS de la commune approuvé le 19 décembre 1986,

VU l'arrêté du Maire en date du 9 décembre 2015, engageant une procédure de modification simplifiée du POS conformément aux dispositions des articles L.123-13-1 et L.123-13-3 du Code de l'urbanisme,

VU les délibérations du conseil municipal des 15 décembre 2015 et 1^{er} février 2016, précisant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification du POS,

VU le bilan de la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du POS, présentée par le Maire,

VU les retours de la notification du projet de modification simplifiée du POS aux personnes publiques Associées visées au 2^{ème} alinéa de l'article L.123-13-1 du Code de l'urbanisme,

VU le dossier de modification simplifiée du POS mis au point en vue de son adoption par le Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le dossier de la modification simplifiée du POS qui fera l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication dans le journal de diffusion départementale « Le Républicain Lorrain ».

6 - AFFAIRES FONCIERES

6.1 - Vente publique d'un terrain communal

Rapporteur : M. MAESTRI

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que suite à l'annulation du PLU de la commune par jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 3 mars 2015, elle a décidé par délibération du 30 juin 2015 de lancer une procédure de révision allégée du POS de la commune, dans l'objectif de réaliser un programme d'habitat en modifiant le zonage et le règlement du POS d'une partie de la parcelle cadastrée section 53 n° 64/2, ouvrant ainsi une superficie de 1ha17a70ca à l'urbanisation.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les conditions de la vente d'un bien immobilier pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU l'article L.3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du livre III, du titre VI du Code civil relatif à la vente,

VU l'actualisation de l'estimation de la valeur vénale du bien par la Direction Régionale des Finances Publiques,

VU l'avis de la commission municipale des affaires foncières et bâtiments du 2 mars 2016.

DEBATS :

M. MAESTRI : Une précision. C'est un terrain qui se situe entre l'EHPAD Les Tournesols et le cimetière Sous Les Vignes.

M. NOWICKI : J'approuve la procédure de vente, ça nous change des procédures du passé qui étaient des ventes de gré à gré, qui n'étaient pas transparentes. Hormis le fait que j'approuve cette procédure, le fruit, plutôt la recette de cette vente, est-ce que vous avez déjà des projets pour l'affectation ? Quand je parle des dernières ventes de terrain, notamment c'est la ZAC Paul Joly, cette somme était affectée en subvention au Crédit Mutuel CIC Nexity et ça a été justifié à l'époque pour expliquer le manque de logements sociaux et qu'on serait exonéré à l'avenir de la taxe SRU. On le voit aujourd'hui, on la paie. 26.000 euros. Bon. On a perdu 600.000 euros et aujourd'hui, on paie 26.000 euros. Donc on a ... c'est 400.000 minimum à priori, ça va être le fruit de la vente. On parlait de commission, de transparence. Je suis d'accord sur le principe. On a parlé du budget il y a quelques minutes de cela. On n'a pas d'affectation aujourd'hui. On parlait de transparence, on parle de commission. On a des projets. Tout le monde a des projets ici autour de la table, non seulement l'opposition, vous en avez aussi. Donc il serait intéressant de se réunir et de voir quelle sera l'affectation. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est trop tôt. 400.000 comme le dit Monsieur MAESTRI c'est une mise à prix. J'espère en avoir beaucoup plus, on espère, tous autour de cette table pensent avoir plus, et peut-être de réunir une commission pour décider de l'affectation de cette somme.

M. HORY : Je vous explique la comptabilité publique. Quand on a une recette, on ne peut pas l'affecter à quoi que ce soit, cela tombe dans le pot commun. Permettez-moi simplement de vous reprendre et de vous dire qu'il est impossible, et il est interdit, d'affecter une recette dans un compte de collectivité locale. C'est bien de faire des propositions, renseignez-vous avant, cela vous évitera d'être dans l'erreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ACCEPTER la vente publique du bien communal présenté ci-dessus,

De FIXER la mise à prix du bien à la somme de 400 000,00€ HT

D'AUTORISER le Maire à engager la procédure nécessaire à la réalisation de cette opération,

De CONFIER à l'étude de Maître Vanessa MOURER à Metz, la mise en œuvre de la procédure de vente publique en conséquence.

6.2 - Vente publique d'un bien immobilier de la commune **Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération du 17 mars 2015, elle avait accepté la cession à la Sté Immo Services Plus d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 45 n°2405, d'une superficie de 6a78ca, pour la réalisation d'un établissement d'accueil de la petite enfance, sous l'enseigne « Les Petits Chaperons Rouges ».

Toutefois, l'acquéreur prévu n'est plus en mesure de réaliser son projet compte tenu de la défection de certains partenaires.

Il est donc proposé le recours à la procédure de vente publique aux enchères pour la cession de ce bien communal.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les conditions de la vente d'un bien immobilier pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU l'article L.3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du livre III, du titre VI du Code civil relatif à la vente,

VU l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 28 décembre 2015 par la Direction Régionale des Finances Publiques,

VU le règlement de copropriété et l'état descriptif de division établi par l'étude de Maître Christian ROTH à Metz le 14 août 1997,

VU le classement du bien en zone UA du POS de la commune,

VU l'avis de la commission municipale des affaires foncières et bâtiments du 2 mars 2016,

DEBATS :

M. SURGA : Oui la question de Monsieur NOWICKI était tout à fait intéressante, en particulier, bien sûr, même si vous avez répondu sur un plan technique, ce qui serait intéressant, c'est de répondre sur un plan de gestion. Et bien entendu, on a déjà évoqué un certain nombre de sujets tout à l'heure qui mériteraient pour le coup, au-delà de l'appel d'offre qui va être effectué, de pouvoir de temps en temps si vous voulez bien, réunir la commission finances qui n'a pas encore été réunie jusqu'à présent et là pour le coup, il ne s'agit pas d'un problème comptable, mais il s'agit bel et bien d'un problème de gestion. Et ce serait intéressant, puisque nous avons des ressources, puisque nous avons donc une gestion qui est à améliorer, vous citez vous-même qu'il faut plutôt augmenter les impôts que de les diminuer et bien pour le fait, ce serait très intéressant que nous puissions avoir une commission finances et parler de ces sujets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ACCEPTER la vente publique du bien communal présenté ci-dessus,

De FIXER la mise à prix du bien à la somme de 160 000,00€ HT,

D'AUTORISER le Maire à engager la procédure nécessaire à la réalisation de cette opération,

De CONFIER à l'étude de Maître Vanessa MOURER à Metz, la mise en œuvre de la procédure de vente publique en conséquence.

D'ANNULER la délibération du 17 mars 2015.

6.3 - Vente publique d'un local technique **Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire informe l'assemblée municipale que dans le cadre de la restructuration des bâtiments techniques et dans la perspective du transfert des ateliers municipaux sur le Plateau de Frescaty, la commune a l'opportunité de :

- libérer le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment en copropriété au 72 rue de Metz et cadastré section 01 n° 174, d'une superficie de 213 m²,
- procéder à une vente publique pour la cession de ce bien privé communal sur la base de l'estimation des services fiscaux, en tenant compte des frais engagés dans le cadre de la copropriété et de ceux inhérents à la procédure administrative pour la vente du bien.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les conditions de la vente d'un bien immobilier pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU l'article L.3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du livre III, du titre VI du Code civil relatif à la vente,

VU l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 28 décembre 2015 par la Direction Régionale des Finances Publiques,

VU le règlement de copropriété et l'état descriptif de division établi par l'étude de Maître Christian ROTH à Metz le 14 août 1997,

VU le classement du bien en zone UA du POS de la commune,

VU l'avis de la commission municipale des affaires foncières et bâtiments du 2 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ACCEPTER la vente publique du bien communal présenté ci-dessus,

De FIXER la mise à prix du bien à la somme de 96 000,00€HT,

D'AUTORISER le Maire à engager la procédure nécessaire à la réalisation de cette opération,

De CONFIER à l'étude de Maître Vanessa MOURER à Metz, la mise en œuvre de la procédure de vente publique en conséquence.

6.4 - Déclassement d'un terrain du domaine public communal et reclassement dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession à l'AFAEDAM **Rapporteur : M. LISSMANN**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération du 30 Juin 2015, elle a accepté la cession d'un terrain communal issu de la parcelle cadastrée section 33 n° 437/9 à l'AFAEDAM dans le cadre de son projet de création d'une résidence pour personnes handicapées vieillissantes.

Toutefois, suite au plan topographique et parcellaire établi par le cabinet de géomètre Didier SCHMITT, il apparaît une erreur au niveau des limites parcellaires constitutives de la parcelle section 33 N° 282 de 7m².

Aussi, afin de permettre la régularisation foncière de l'emprise nécessaire au projet de l'AFAEDAM, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal et au reclassement dans le domaine privé de la commune ce terrain, en vue de sa cession à l'AFAEDAM.

VU la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 54/2015 du 30 juin 2015 portant cession d'un terrain communal à l'AFAEDAM,

VU le plan topographique et parcellaire établi par le cabinet Didier SCHMITT, géomètre-expert en date du 21 avril 2015,

VU l'arrêté du Préfet de la Région Lorraine, S.G.A.R. n° 2015-294 du 4 novembre 2015 validant le retrait de la parcelle du service public de l'éducation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à engager la procédure d'enquête publique nécessaire au déclassement du terrain dans le domaine privé communal en vue de sa cession à l'AFAEDAM,

De DESIGNER Monsieur Jean-Marie KIEFFER en qualité de commissaire enquêteur pour la réalisation de l'enquête publique en conséquence,

D'ADRESSER pour information copie la présente à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

7 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

Décision 03/2016	Renouvellement du contrat de maintenance du système de gestion du temps de présence KELIO
Décision 04/2016	Marché 2013-44 – Maintenance des matériels de télésurveillance – Avenant n°2
Décision 05/2016	Régie Droits de cantine
Décision 06/2016	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de recensement militaire
Décision 07/2016	Renouvellement du contrat WEBENCHERES
Décision 08/2016	Nouvelle cuisine du centre socioculturel La Louvière – Attribution de marché

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY

Rapport de
Présentation
Du Budget Primitif

Exercice 2016

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Section		Mouvements réels			Mouvements d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2016	Total BP 2015	évolut° 16/15
		Restes à Réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2016					
Invest.	Dép.	601 790,26 €	1 746 436,16 €	2 348 226,42 €	20 000,00 €		2 368 226,42 €	3 069 329,47 €	- 22,84%
	Rec.	232 628,00 €	386 000,00 €	618 628,00 €	1 320 278,81 €	429 319,61 €	2 368 226,42 €	3 069 329,47 €	- 22,84%
Fonct.	Dép.		6 903 800,00 €	6 903 800,00 €	1 320 278,81 €		8 224 078,81 €	7 780 039,65 €	5,71%
	Rec.		7 383 137,00 €	7 383 137,00 €	20 000,00 €	820 941,81 €	8 224 078,81 €	7 780 039,65 €	5,71%
Totaux	Dép.	601 790,26 €	8 650 236,16 €	9 252 026,42 €	1 340 278,81 €	- €	10 592 305,23 €	10 849 369,12 €	-2,37%
	Rec.	232 628,00 €	7 769 137,00 €	8 001 765,00 €	1 340 278,81 €	1 250 261,42 €	10 592 305,23 €	10 849 369,12 €	-2,37%

Le budget principal de l'exercice 2016 est équilibré globalement en dépenses et en recettes à hauteur de 10 592 305,23 €. Les **mouvements réels** s'élèvent à 9 252 026,42 € en dépenses et à 8 001 765,00 € en recettes. Les **mouvements d'ordre** s'élèvent à 1 340 278,81 € et comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 1 020 278,81 €, les amortissements pour 300 000 € et les travaux en régie pour 20 000,00 €.

Les restes à réaliser sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1^{er} trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année à 601 790,26 € en dépenses et à 232 628,00 € en recettes.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses réelles de fonctionnement (pages 15 à 17)

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Le niveau en euros par habitant de ces dépenses s'établit à **678,84 €**. Pour les communes de la même strate, la moyenne en 2014 était de 1 224 euros par habitant.

Evolution des prévisions des dépenses réelles de fonctionnement

		BP 2015+DM	BP 2016	Evolution
011	Charges à caractère général	2 255 079 €	1 900 000 €	-15,75%
	<i>dont 60 achats</i>	825 340 €	741 026 €	-10,22%
	<i>dont 61 Services extérieurs</i>	1 063 389 €	874 260 €	-17,79%
	<i>dont 62 autres services extérieurs</i>	352 050 €	267 164 €	-24,11%
	<i>dont 63 impôts et taxes</i>	14 300 €	17 550 €	22,73%
012	Charges de personnel	3 904 000 €	3 800 000 €	-2,66%
65	Autres charges de gestion courante	867 700 €	909 800 €	4,85%
	<i>dont subventions aux associations</i>	348 500 €	348 500 €	0,00%
	<i>dont Subvention au CCAS</i>	144 600 €	179 000 €	23,79%
	<i>Autres dépenses</i>	374 600 €	382 300 €	2,06%
66	Charges financières	257 000 €	230 000 €	-10,51%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,00%
014	Atténuation produits (prél. Loi SRU)	1 000 €	30 000 €	

022	Dépenses imprévues	2 440 €	24 000 €	
	total dépenses réelles	7 297 219 €	6 903 800 €	-5,39%

a) Les « charges à caractère général » (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et de petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...).

Elles s'élèvent pour l'année 2016 à 1 900 000 € et sont en baisse de 15,75 % par rapport au budget 2015. Elles représentent 27,52 % du budget de fonctionnement.

Les principaux postes :

▫ **Les « achats non stockés » (comptes 60)**, ces comptes regroupent les matières premières (eau, électricité, chauffage,...) ainsi que les fournitures d'entretien et de petits équipements des services. Ces crédits s'élèvent à **741 026 €** (- 10,22 %).

▫ **« Les services extérieurs » (comptes 61)**, ces comptes regroupent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche. Ces dépenses s'élèvent à **874 260 €** (-17,79 %).

▫ **Les « autres services extérieurs » (comptes 62)**, regroupent les honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux. Ces dépenses restent stables et s'élèvent à **267 164 €** (-24,11 %).

▫ **Les « impôts, taxes et versements assimilés » (compte 63)**. Ces comptes comprennent, outre les impôts, les cotisations à caractère obligatoire et s'élèvent à 17 550 €

b) Les « charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)

Elles s'élèvent pour l'année 2016 à **3 800 000 €** Elles sont en baisse de 2,66 % par rapport au B.P. 2015 et représentent 55,04 % du budget de fonctionnement. Cette diminution s'explique par :

- Maîtrise des heures supplémentaires
- Non remplacement systématique des agents en congé maladie pour moins d'un mois et des départs en retraite

c) Les atténuations de produits (014)

Ils s'élèvent à 30 000 €. Pour cette année, le montant à inscrire au budget concernant le prélèvement au titre de la loi SRU s'élève à 26 000 €.

d) Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65)

Elles se composent des contingents et participations obligatoires et des subventions versées. Elles sont en augmentation par rapport au B.P. 2016 (+ 4,85 %) et s'élèvent à 909 800 €.

Les subventions versées aux associations, compte 6574, restent au même niveau qu'en 2015 et s'élèvent à 348 500 €. La subvention versée au CCAS passe de 144 600 € à 179 000 €.

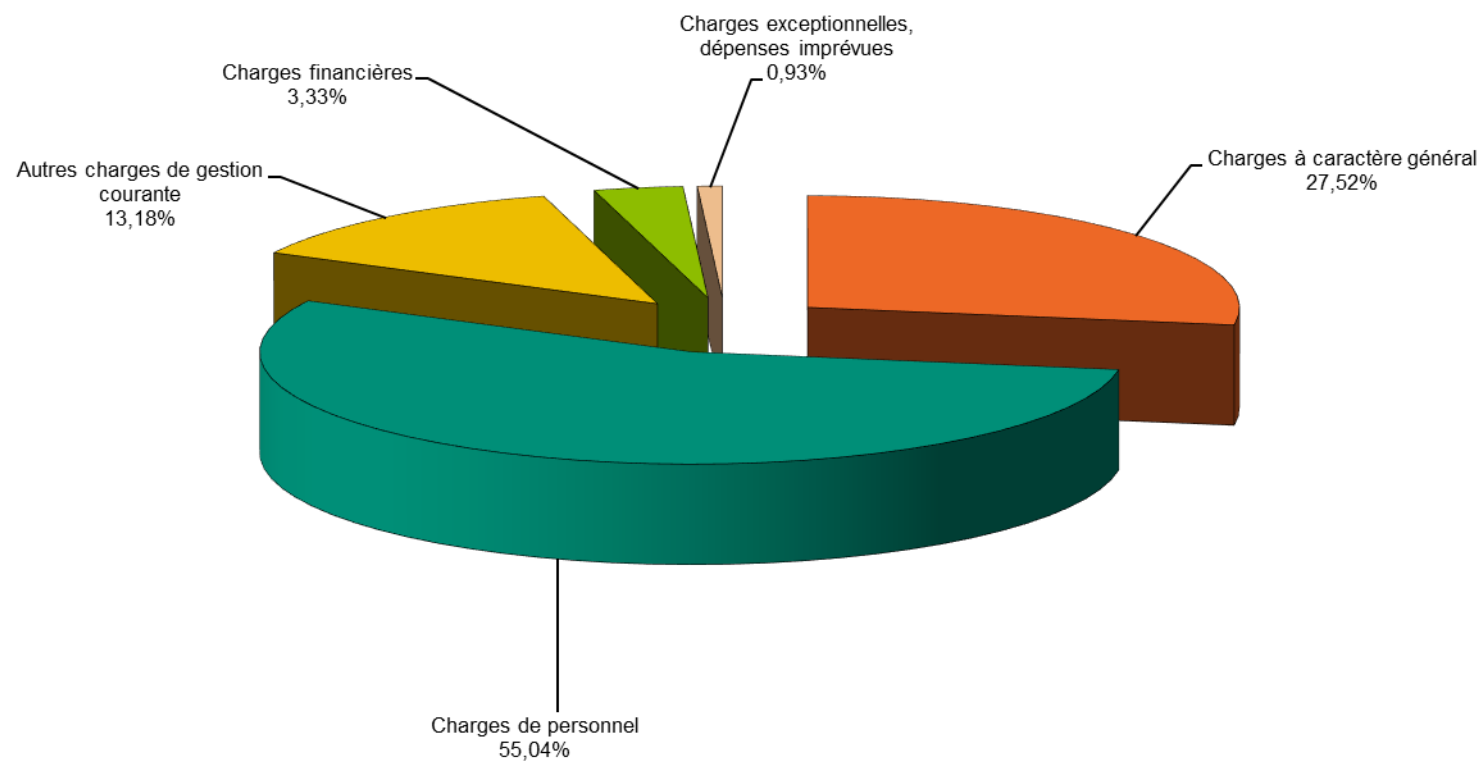
e) Les « charges financières » (chapitre 66)

Elles sont estimées à **230 000 €** et prennent en compte l'ensemble des emprunts réalisés, les ICNE. Elles sont en baisse de 10,51 %.

f) Les « charges exceptionnelles » (chapitre 67)

Ces comptes regroupent les dépenses qui sont par nature difficilement prévisibles et revêtent un caractère exceptionnel. Elles représentent 0,93% des dépenses réelles de fonctionnement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2016



Les recettes réelles de fonctionnement (pages 18 à 19)

Elles sont en augmentation de 0,67 %, en moyenne, par rapport aux recettes inscrites au B.P. 2015. Le niveau en euros par habitant de ces recettes s'établit à **725,97 €** Pour les communes de la même strate la moyenne en 2014 est de 1337 euros par habitant.

Les recettes se composent pour 75,04 % d'impôts et taxes et pour 17,31 % de dotations et participations. Les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, domaine et ventes diverses. Les recettes réelles prévues pour 2015 s'élèvent à **7 383 137 €**

Evolution des prévisions des recettes réelles de fonctionnement				
		BP 2015+DM	BP 2016	Evolution
70	Produits des services, du domaine	490 200 €	500 000 €	2,00%
013	Atténuation de charges	54 000 €	50 000 €	-7,41%
73	Impôts et taxes	5 249 429 €	5 540 010 €	5,54%
	<i>dont fiscalité communale</i>	3 975 000 €	4 260 000 €	7,17%
	<i>dont reversement CA Metz Metropole</i>	911 929 €	970 010 €	6,37%
	<i>Autres</i>	362 500 €	310 000 €	-14,48%
74	Dotations et participations	1 505 618 €	1 277 977 €	-15,12%
	<i>dont DGF</i>	1 088 241 €	892 000 €	-18,03%
	<i>dont allocations compensatrices exo fiscales</i>	111 077 €	111 077 €	0,00%
	<i>Autres</i>	306 300 €	274 900 €	-10,25%
75	Revenus des immeubles	16 026 €	5 000 €	-68,80%
77	Produits exceptionnels, produits financiers	18 385 €	10 150 €	-44,79%
	total recettes réelles	7 333 658 €	7 383 137 €	0,67%

a) Les « produits des services du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)

Ces comptes, qui s'élèvent à **500 000 €** progressent de 2,00 % par rapport au B.P. 2015. Elles représentent 6,77 % du budget de fonctionnement.

b) Les « atténuations de charges » (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurances sur les risques statutaires du personnel ainsi que de la participation financière de la commune d'Augny relative à la mise à disposition d'un policier municipal. Elles sont estimées à **50 000 €** pour l'année 2016.

c) Les « impôts et taxes » (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts ménages, la part contributive des entreprises reversée par Metz Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation. Il s'élève à **5 540 010 €**

Le produit des impositions directes attendu pour 2016 est estimé à **4 260 000 €** (+7,17 %). Il est uniquement le résultat de l'augmentation du nombre d'habitant et de l'augmentation des bases décidées par l'Etat (1,01).

L'**attribution de compensation**, qui est versée par Metz Métropole pour compenser le transfert de la contribution des entreprises s'élèvent à 683 703 € en 2016.

Le montant budgété au titre de la **dotation de solidarité communautaire** est estimé à 286 307 €

Le total de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire en provenance de Metz Métropole est de **970 010 €**

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (taxe correspondant aux ventes de biens situés sur le territoire de la Commune), elle est estimée à **250 000 €** pour 2016.

Le montant de la **taxe sur la publicité extérieure** est estimé à **60 000 €**

d) Les « dotations et participations reçues (chapitre 74)

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et les attributions de compensation.

La Dotation globale de fonctionnement est estimée à **892 000 €** soit une baisse de 18,03 % par rapport au BP 2015.

Les compensations de l'Etat sont également estimées au même niveau qu'en 2015.

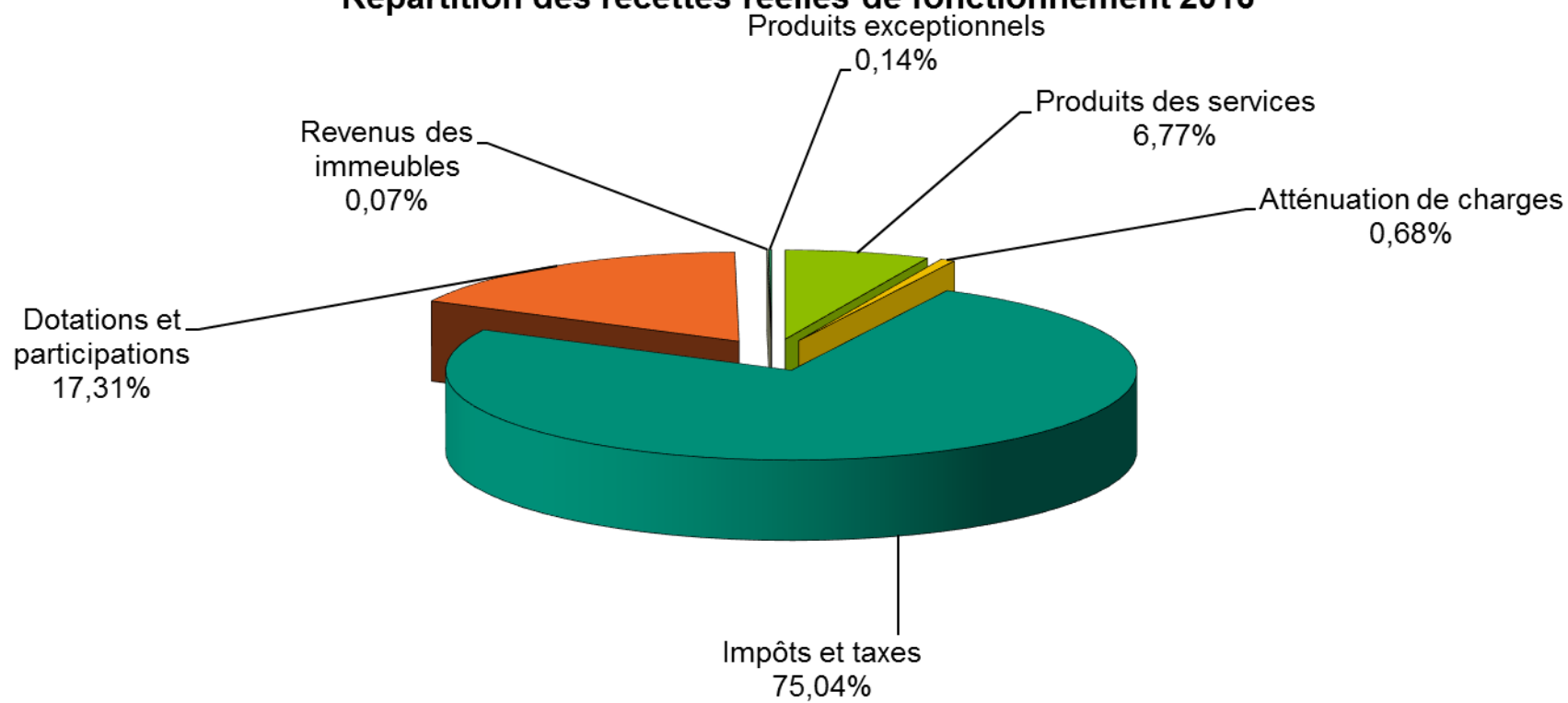
e) Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75)

Ils sont estimés à 5 000 € cette année.

f) Les « produits exceptionnels » (chapitre 77)

Ces comptes regroupent des recettes ayant un caractère exceptionnel et sont évalués à 10 000 € pour 2016.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2016



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES DEPENSES

2 368 226,42 € sont inscrits en dépenses d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

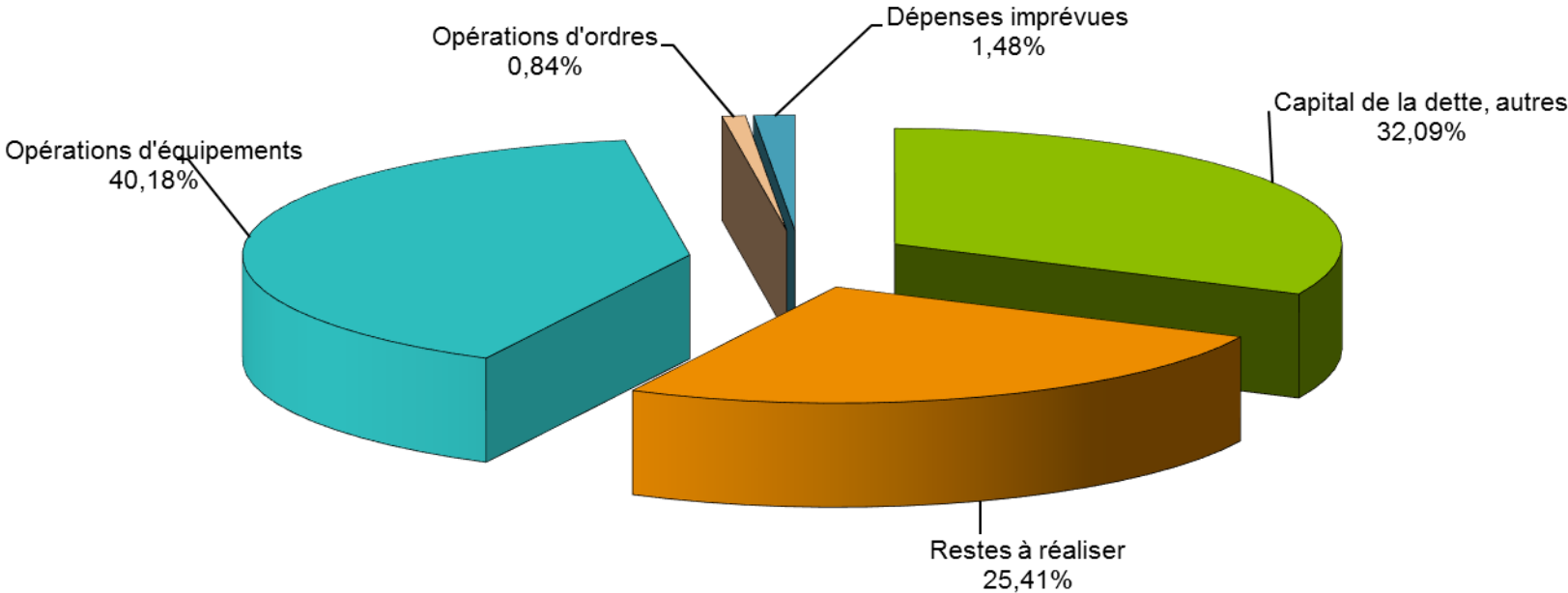
- **601 790,26 €** de restes à réaliser sont repris en dépenses de la section d'investissement du budget et concernent la poursuite d'opérations déjà engagées dont les plus importantes :
 - Construction cantine du collège : 385 000 €
 - Construction périscolaire Henrion : 63 023,22 €
 - Mise en conformité éclairage public : 52 154,40
 - Construction NEC : 73 285,83 €

- **951 436,16 €** de dépenses nouvelles d'équipement dont les plus importantes :
 - Construction cantine du collège : 385 000 €
 - Création d'une nouvelle cuisine au CSC La Louvière : 150 000 €
 - Mise en conformité éclairage public : 125 000 €
 - Plan informatique et numérique : 74 400 €
 - Réaménagement bureau de police : 34 000 €
 - Installation système de vidéosurveillance : 20 000 €
 - Acquisition columbariums : 17 500 €
 - Divers (voirie, accessibilité,...)

A noter également :

- **760 000 €** de remboursement en capital de la dette
- **20 000 €** d'opérations d'ordre

Dépenses d'investissements prévues en 2016



2. LES RECETTES

2 368 226,42 € sont inscrits en recettes d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

- **232 628 €** de restes à réaliser :
 - **168 288 €** de cessions
 - **64 340 €** de subventions
- **429 319,61 €** d'excédent reporté 2015
- **270 000 €** de dotations et recettes diverses
- **115 000 €** de subventions
- **1 000 €** de caution
- **1 320 278,81 €** d'opérations d'ordre, dont **1 020 278,81 €** de virement de la section de fonctionnement

Recettes d'investissements prévues en 2016

